

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

SOMMAIRE



Nos équipes, notre rôle

Délégués, agents, compétences : faites notre connaissance.
Pages 4 et 5



Photo : Xavier Métral

Interview - Inondation du 17 octobre 2024, mise en place du SAGE Garon-Yzeron, adaptation au changement climatique, Serge Bérard revient sur 6 années de mandat à la tête du SMAGGA. **Pages 6 et 7**



Photo : Clément Staron

Protection des **milieux aquatiques** : entretien de la ripisylve, gestion des dépôts sédimentaires, conseils techniques auprès des particuliers...
Pages 8 et 9



Restauration de la **ressource en eau** : effacement de l'étang du Boulard, inventaire des assècs, suivi de la nappe du Garon. **Pages 10 et 11**



Prévention contre les **inondations** : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le bâti, supervision des installations existantes, sensibilisation des populations au risque, projet d'ouvrages écrêteurs de crues.
Pages 12 et 13



Photo : Xavier Métral

Actions de **sensibilisation** auprès des différents publics : conférence, événement festif, animations scolaires, journal d'information.
Pages 14 et 15



Financement

des actions, budget et participations des communes
Pages 16 à 19

Naissance du SAGE

Garon-Yzeron, grands objectifs de la politique de l'eau à l'échelle du territoire, constitution d'une assemblée délibérante.
Pages 20 à 21



Photo : Xavier Métral

Le territoire • 206 km² • 24 communes • 71 762 habitants
• 322 km de rivière • 549 hectares de zones humides • 1 nappe phréatique*
*capacité : 25 millions de m³ - alimentation : 90 000 personnes



Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Collège compétences hors GEMAPI*

Beauvallon
Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais
Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas
Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanais
Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost
Damien COMBET
Alexandre MARTIN

Charly
Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan
Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLET

Givors
Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny
Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurèle FRONTERA

Messimy
Catherine DI FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery
Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny
Sandrine FRAISSE-SIBILLE
Marie-Christine LASSALLE

Mornant
Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas
Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon
Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S'-Genis-Laval
Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S'-Laurent-d'Agnay
Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soudieu-en-Jarrest
Anne-Sophie DEVAUX
Laurence-CHIRAT

Taluyers
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins
Marion AMBIS (5^{ème} Vice-Présidente)
Romain BOICHON

Vourles
Ernest FRANCO
Fabien DUMAS

Yzeron
Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

**Communauté de communes
des Monts du Lyonnais**
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NOTRE ROLE

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 16).

Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 5 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Les actions du **contrat de bassin** (2022/2024), signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon, se sont poursuivies en 2025. **Un contrat eau et climat** a été préparé. S'inscrivant dans la continuité du contrat de bassin, celui-ci couvrira la période 2026/2028, avec comme objectifs de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Il comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation ainsi que la gestion des aménagements de protection locale contre les crues. La réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est en partie financé par l'Etat.

Un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est actuellement en phase de validation. Programmé sur la durée 2024/2029, cet outil piloté par le SMAGGA, à la demande de la Préfecture du Rhône, a pour objectifs de rétablir les déséquilibres quantitatifs d'eau dans les rivières et dans la nappe, d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource, d'inciter à réduire la consommation d'eau, d'instaurer un dialogue entre les différents usagers et les acteurs de l'eau, de définir des orientations pour le territoire du bassin versant du Garon.

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit **un plan de gestion** pour l'entretien de 260 km de berges du Garon et de ses principaux affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). L'actuel plan de gestion couvre la période 2024/2029.

Le SMAGGA et le SAGYRC - syndicat de rivière voisin couvrant le bassin versant de l'Yzeron - ont travaillé ensemble pour lancer la démarche de **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** sur un territoire de 350 km² (superficie des bassins versants du Garon et de l'Yzeron). Son objectif est de définir une politique de gestion de l'eau comme un bien commun, en tenant compte des effets de l'urbanisation, de la préservation des milieux aquatiques, du partage de la ressource entre les différents utilisateurs, en anticipant d'éventuelles pénuries d'eau. 

Collège GEMAPI*

**Communauté de communes
des Monts du Lyonnais**
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

**Communauté de communes
du Pays Mornantais**
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE
Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANEAU
Caroline DOMPNIER-DU-CASTEL

**Communauté de communes
de la Vallée du Garon**
Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

**Communauté de communes
des Vallons du Lyonnais**
Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon
Anne GROSERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRET

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Le GEMAPI est exercé par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

NOS EQUIPES

Président - **Serge BERARD**
1^{er} Vice-Président - **Charles JULLIAN**
2^{ème} Vice-Président - **Bernard SERVANIN**
3^{ème} Vice-Président - **Xavier ODO**
4^{ème} Vice-Président - **Christian FROMONT**
5^{ème} Vice-Président - **Marion AMBIS**
6^{ème} Vice-Président - **Pascal FURNION**

Coralie EXTRAT - Directrice

Johana SANABRIA - Animatrice SAGE

Christelle MARVEAUX/Catherine COROENNE (arrivée) /Dominique ANOVAZZI (départ retraite) - Pôle administratif, finances et RH

Grégoire NAUDET/Armand BELOT (arrivée) /Alexa VERJAT - Pôle protection inondations

Vincent LEFEBVRE - Technicien de rivière

Sébastien LAURENT - Chargé de communication

Frédéric AUGIER - Chargé de mission ressource en eau

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques sur le bassin versant du Garon.



Photo : Xavier Metrol

3 questions à Serge Bérard

Que retenir-vous de ce premier mandat ?

Serge Bérard : En six ans, il s'est passé beaucoup de choses. Il y a des actions et des objectifs programmés qui sont planifiés et globalement maîtrisés. Et puis il y a les événements pour lesquels nous n'avons aucune maîtrise. Ceux qui n'étaient pas prévus. Je pense par exemple à la pandémie de Covid-19. Avec l'arrivée de ce virus à l'échelle planétaire, le mandat avait débuté d'une façon curieuse et inédite. Les périodes de confinement, les distances de sécurité, le port du masque : toutes ces entraves ne facilitaient pas les échanges, il a fallu se familiariser avec les visio-conférences. Tout cela était nouveau pour les élus et les agents. D'une façon générale, le SMAGGA a su s'adapter rapidement à cette nouvelle façon de travailler. Les dossiers ont été ralentis mais ils ont continué d'avancer.

« On ne prévoit pas une inondation, mais on peut s'y préparer. »

Un autre événement imprévisible a marqué le mandat, je pense bien évidemment à la crue du 17 octobre 2024. On ne prévoit pas une crue et les conséquences d'une inondation. Pour autant, on peut s'y préparer en se dotant de moyens pour l'anticiper et limiter le risque inondation en protégeant les personnes et les biens. C'est l'un des rôles du SMAGGA.

Les aménagements réalisés par le syndicat de rivières entre 2007 et 2016 sur le Garon et le Mornantet,

et l'élargissement du Garon à Brignais en 2023, ont prouvé leur efficacité lors de la crue de l'automne dernier. Sur le secteur du Mornantet, les protections n'ont malheureusement pas pu remplir leur rôle, elles n'étaient pas dimensionnées pour une crue d'une telle ampleur. Pour améliorer la protection, nous devons donc poursuivre nos efforts. À ce titre, les projets d'ouvrages écreteurs de crues devraient voir le jour au cours du mandat 2026/2032, et des études seront lancées pour envisager des solutions sur d'autres secteurs. Ces projets sont conditionnés par la signature d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un premier PAPI liant l'Etat et le SMAGGA pour la période 2020/2026 se termine. Le financement de l'Etat pour ces projets est capital, et devra être confirmé à nouveau à travers un prochain PAPI qui est actuellement en cours de préparation.

Vous évoquez la planification d'actions pendant ce mandat. Le SAGE⁽¹⁾ et le PTGE⁽²⁾ en font-ils partie ?

S.B. : Lors du mandat, le SAGYRC - syndicat de rivière voisin de l'Yzeron - et le SMAGGA se sont rapprochés pour réfléchir à travailler ensemble à l'échelle d'un territoire commun regroupant les deux bassins versants. Nos objectifs sont les mêmes : protéger les milieux aquatiques et gérer de façon pérenne la ressource en eau. Face à ce constat et avec l'appui de notre partenaire, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les deux syndicats de rivière ont décidé d'initier l'élaboration d'un SAGE.

Cette démarche aura pour objectif d'établir une gestion durable et équilibrée de l'eau sur notre territoire. Il sera élaboré et mis en œuvre par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Présidée par Safi Boukacem et secondée par moi-même en tant que vice-président, la CLE est composée de 48 membres regroupant les usagers de l'eau du territoire. Elle agira à la manière d'un mini parlement de l'eau. Dans un contexte de changement climatique sur un territoire où s'exerce une forte pression foncière, la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau est et sera un enjeu capital. Les PLU, SCOT et PPRNi devront être compatibles avec le SAGE.

« Etablir une gestion durable et équilibrée de l'eau sur notre territoire. »

Nous sommes également très vigilants quant à la pérennité de la disponibilité de notre ressource en eau. Suite au constat de déficit quantitatif de la nappe du Garon, un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) puis un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) ont été engagés sur les périodes 2016/2022 et 2024/2030. Pilotés par le SMAGGA, ces outils ont pour objectif d'organiser le partage de l'eau entre les différents usagers et de mettre en œuvre des actions destinées à rétablir l'équilibre quantitatif de la nappe. Les efforts déployés depuis 2018 par les syndicats de distribution d'eau potable, en pompant moins d'eau dans la nappe du Garon, ont permis de retrouver, malgré plusieurs années sèches, un niveau équilibré. Les hauteurs de nappe enregistrées en 2025 n'avaient plus été observées depuis 1997. Ces efforts ont porté leurs fruits, c'est une très bonne nouvelle. Cela ne doit toutefois pas relâcher notre vigilance et nos comportements. La sobriété dans nos usages de l'eau doit rester notre feuille de route.

Comment se portent les débits du Garon et de ses affluents ?

S.B. : Concernant le débit de nos cours d'eau, je serais plus mesuré. Nos rivières souffrent d'un cruel manque d'eau sur des périodes plus longues et plus chaudes. La campagne de mesures menée en 2025 a montré qu'au plus fort de l'été, le linéaire d'assec atteignait 52 km de cours d'eau, sur 130 km suivis, soient des conditions très défavorables pour la faune aquatique.

Il nous faut donc aller chercher l'eau là où elle est. Je pense à la mise aux normes de certaines retenues qui ne sont pas pourvues d'un débit de fuite réglementaire. C'est un sérieux levier d'amélioration.

C'est ce que nous avons entrepris en 2021 sur l'étang Neuf à Beauvallon, et c'est ce que nous effectuons actuellement sur l'étang du Boulard à Chaponost. Ces retenues n'ont pas grand intérêt, elles stockent de l'eau inutilement, favorisent l'évaporation et perturbent le fonctionnement des rivières en provoquant un déficit artificiel de la quantité d'eau disponible pour les milieux aquatiques. Si nous voulons retrouver un débit satisfaisant dans nos rivières, nos efforts devront à l'avenir être décuplés pour maintenir la biodiversité et sur certains secteurs favoriser son retour. 

« Aller chercher l'eau là où elle est. »

⁽¹⁾ Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ⁽²⁾ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.



Protéger les milieux aquatiques

Scarification d'un banc de sédiments à l'aide d'un cheval de trait sur le Garon à Givors. Plantations sur la rive gauche du Garon à Millery à l'amont de l'ancien seuil des Mouilles.

Entretien et plantations

Les dégâts provoqués par la crue d'octobre 2024 ont occasionné de nombreuses interventions. Celles-ci ont été assurées par la Brigade Nature et des entreprises d'élague. Compte tenue de leur quantité, beaucoup d'opérations d'entretien de cours d'eau ont dû être programmées en 2025, dont notamment la suppression d'embâcles à proximité de zones urbaines concernées par le risque d'inondation. Les principales interventions se sont déroulées sur le Garon, le Mornantet et certains de leurs affluents : le Merdanson d'Orliénas, le Chéron et le Furon.

Le Garon a bénéficié de 3 opérations de renaturation accompagnées de plantations à hauteur du seuil des Mouilles et le long de la RD 86 à Millery, ainsi qu'à l'aval de la rue André Sabatier à Grigny-sur-Rhône. 🌿

Conseils techniques

Le technicien de rivière a apporté des conseils auprès de 80 propriétaires - particuliers et entreprises - et collectivités, que ce soit pour des demandes de diagnostic, des appuis techniques, des éclairages sur des points réglementaires, des interventions entrant dans le cadre d'accompagnement du SMAGGA (bon fonctionnement du cours d'eau, plan de gestion de la ripisylve, intérêt général).

Une dizaine d'aides ont été apportées, pour le compte d'entreprises ou de collectivités, dans le cadre de dossiers portant sur la loi sur l'eau. 🌿

Dépôts de sédiments

Identifiés dans le plan de gestion des rivières du bassin versant, 9 dépôts sédimentaires ont été curés à l'aide d'engins mécaniques ou scarifiés par labour à l'aide de chevaux de trait. Ameublis par la charrue, les bancs de sable ont été dissipés vers l'aval par la force du courant. Ces opérations ont pour objectif d'empêcher la végétation de prendre racine pour éviter qu'elle ne réduise la capacité d'écoulement du cours d'eau. Elles se sont déroulées à Beauvallon, Brignais, Grigny-sur-Rhône et Givors. 🌿

Projets

Afin d'assurer le transport des sédiments et une libre circulation amont/aval des espèces piscicoles, la suppression ou le contournement de deux seuils situés sur le Mornantet ont fait l'objet d'une étude. Des perspectives de travaux sur l'un des ouvrages sont envisagées en 2026. Un diagnostic portant sur le fonctionnement de la Combe Giraud (secteur situé à l'amont de la commune) a été lancé. Attendus en 2026, les résultats de cette étude permettront de définir plusieurs axes d'améliorations portant sur la gestion des eaux pluviales et la renaturation de ce cours d'eau dont la partie busée est sujette à l'apparition de désordres hydrauliques. 🌿



A retenir

- 24 km de berges entretenus.
- 80 sollicitations techniques honorées.
- 9 bancs de sédiments curés ou scarifiés.
- Appui aux mairies pour des dossiers de 3 remblais illégaux et 2 coupes à blanc de végétation de berges.
- 3 dossiers de pollution suivis en lien avec les syndicats d'assainissement.





Restaurer la ressource

La nappe du Garon à hauteur de l'ancien site des carrières à Millery. Vidange de l'étang du Boulard à Chaponost. Photo nappes : Fabrice Ferrer

Nappe du Garon

Dans le cadre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), le SMAGGA a lancé en 2023 une étude portant sur le fonctionnement de la nappe du Garon. Celle-ci a été confiée au bureau d'étude GINGER-BURGEAP. S'appuyant sur une première étude réalisée en 2008 à la demande des syndicats d'eau potable, cette mise à jour intègre 3 nouveaux paramètres :

- L'ajout des secteurs de la Mouche (Saint-Genis-Laval/Irigny) et du Merdanson de Chaponost,
- La prise en compte des mesures de pluie, des débits et d'évaporation,
- La réalisation de simulations intégrant les effets du changement climatique (assec du Garon).

La facilité pousse à comparer la nappe du Garon à une somme de réservoirs se remplissant au grès des précipitations, mais la réalité est bien plus complexe.

Les résultats de cette étude permettront d'élaborer une feuille de route garantissant un partage équitable de l'eau en tenant compte des besoins en eau potable des consommateurs, des débits minimums nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Garon et du ruisseau de la Mouche. 

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LA NAPPE

La nappe est alimentée par :

- La pluie 49 %
- Infiltration du Garon 51 %

L'eau de la nappe en sort par :

- Les pompages 56 %
- La nappe du Rhône à Givors ... 27 %
- La rivière la Mouche à S'-Genis-L. 17 %

Etang du Boulard

La maîtrise d'ouvrage a été confiée au SMAGGA qui pilote le projet en concertation avec la Ville de Chaponost. Celui-ci consiste à effacer l'étang afin de limiter les pertes d'eau par évaporation, d'avoir un cours d'eau avec une eau plus fraîche et vivante, d'améliorer la qualité de l'eau. L'ensemble des opérations prévues visent à augmenter la biodiversité du site et donner plus de place à la rivière. Les premiers travaux sur site ont débuté en septembre avec une dérivation des eaux du Merdanson de Chaponost qui a permis de vidanger l'étang et d'assécher la vase présente dans le fond du plan d'eau. Cette opération devrait durer 12 mois. En parallèle, 3 opérations de pêche de sauvegarde ont permis de déplacer dans le Rhône plus de 600 kg de poissons. Sur le pourtour du plan d'eau, des filets provisoires ont été posés pour éviter aux nombreux batraciens présents sur le site d'entrer en contact avec les engins de chantier. 

Pollutions identifiées

Sur le Bresselon à Montagny les 27 janvier et 8 avril.

Un rejet d'eaux usées provenant d'un petit immeuble situé rue des Anciens combattants a été constaté. Le gestionnaire de la copropriété a été contacté et un technicien dépêché sur place. Sans succès, puisqu'une nouvelle pollution identique a été signalée le 8 avril par les riverains. En charge des réseaux d'eaux usées, le SYSEG a relancé la SEMCODA pour qu'elle fasse stopper la pollution. 



A retenir

- ◆ Mise en place de débits réservés sur 7 étangs d'irrigation.
- ◆ Lancement de la restauration écologique du Merdanson de Chaponost à hauteur de l'étang du Boulard.
- ◆ Remise des premiers résultats de l'étude sur la nappe du Garon.





Réalisation de sondages dans la vallée en Barret à Brignais en vue de connaître la nature des sols sur le site du futur ouvrage écreteur de crues.

Se prémunir des inondations

Protection contre les crues centennales

Trois réunions publiques ont été organisées afin de présenter les avant-projets des ouvrages écreteurs prévus sur le Garon et le Mornantet. Près de 250 personnes ont assisté à ces points d'information qui se sont déroulés à Brignais, Montagny, et Soucieu-en-Jarrest). Le maître d'œuvre - le cabinet ISL - a rappelé au public les choix techniques, les contraintes du territoire, ainsi que les prochaines étapes avant la validation des projets. Ces réunions ont permis de répondre aux questions des riverains (fonctionnement des ouvrages, effets sur l'environnement et le paysage, entretien des cours d'eau, solutions alternatives aux ouvrages...).

Les avant-projets des trois ouvrages écreteurs de crues ont été validés par les élus lors du comité syndical du 10 avril 2025. Les élus ont approuvé les caractéristiques techniques et la poursuite des actions (lancement de la phase projet de la maîtrise d'œuvre, engagement des négociations foncières en recrutant un assistant à maîtrise d'ouvrage foncier, préparation des dossiers réglementaires, poursuite des échanges avec les propriétaires et riverains, poursuite de l'information et de la communication auprès du grand public).

ETUDE SUR LA CRUE DU 17 OCTOBRE 2024

A la demande du SMAGGA, une étude portant sur cette crue a été confiée au bureau d'étude EGIS.

Son objectif était :

- de retracer le phénomène pour en garder la mémoire,
- de tester l'efficacité des 3 ouvrages écreteurs de crue sur ce type d'événement,
- d'identifier les actions qui pourraient limiter les dégâts liés aux débordements de cours d'eau lors des prochaines crues.

La crue du 17 octobre 2024 (ici à Givors).

Système d'endiguement

Construites entre 2007 et 2016, les protections contre les crues de faibles ampleurs (murets de protection en haut de berge, digues en terre, portes hydrauliques) nécessitent des inspections techniques annuelles afin de définir leur état de solidité et leur capacité à jouer leur rôle en cas de montée des eaux. Ces visites sont effectuées chaque année par les agents du SMAGGA, avec l'appui d'un bureau d'études agréé apportant tous les 6 ans son expertise technique, (anticipation d'un affaissement du sol, fragilité causée par un système racinaire, porosité des matériaux, détérioration d'un joint par l'usure du temps...). Fragilisés par la crue d'octobre 2024, certains clapets en mauvais état placés sur les réseaux d'eaux pluviales ont dû être remplacés par des clapets plus performants de dernière génération intégrant un système anti-retour ingénieux.

Diagnostics de vulnérabilité

Suite à la crue du 17 octobre 2024, un prestataire a été recruté pour réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (particuliers, entreprises, bâtiments publics) concernés par les inondations. L'information diffusée par le SMAGGA et les communes (courriers, réseaux sociaux, réunions publiques) a débouché sur la réalisation de 84 diagnostics. Parmi ceux-ci, 5 particuliers ont poursuivi la démarche en constituant un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat en vue de la réalisation de travaux.



A retenir

- Renforcement de l'équipe avec l'arrivée d'Armand Belot au pôle "inondations".
- Organisation de 3 réunions publiques (250 personnes).
- Réalisation de 84 diagnostics de vulnérabilité.
- Inscriptions de 10 classes de collège aux animations sur le thème des inondations.





Un numéro du SMAGGazine a été distribué à l'ensemble des communes du bassin versant.

Informier et sensibiliser

L'événement "Oh, mes rivières !" a réuni 2 000 personnes autour du lac du Ronzey à Yzeron.

CLASSES AYANT BÉNÉFICIÉ D'ANIMATIONS

Beauvallon	2
Brignais	14
Brindas	3
Chabanière	0
Chaponost	2
Charly	0
Chaussan	0
Givors	5
Grigny	0
Messimy	4
Millery	0
Montagny	0
Mornant	2
Orliénas	2
Rontalon	1
S ^t -Catherine	0
S ^t -Genis-Laval	9
S ^t -Laurent-d'Agny	2
S ^t -Martin-en-Haut	0
Soucieu-en-Jarrest	7
Taluyers	0
Thurins	4
Vourles	5
Yzeron	0
Total	62

Oh, mes rivières !

Pour la tenue d'un événement de sensibilisation du grand public autour de la thématique de l'eau, les syndicats de rivières Garon et Yzeron ont uni leurs moyens humains et financiers. Programmé le 17 mai, cet événement festif, qui s'est déroulé à Yzeron, commune située à cheval sur les deux bassins versants, a regroupé près de 2 000 participants venus s'informer et se divertir le temps d'un après-midi. 📌

Education

Le SMAGGA permet aux classes de CE2, CM1 et CM2 de bénéficier d'animations scolaires conçues et encadrées par des associations environnementales partenaires (Arthropologia, Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama). 222 demi-journées ont permis de sensibiliser plus de 1 500 élèves à la protection des milieux aquatiques et à la préservation de la ressource en eau. 📌



Conférence

La thématique de la protection contre les inondations était à l'honneur de la 24^{ème} édition des Entretiens du Garon. La conférence s'est déroulée à Grigny-sur-Rhône devant près de 70 participants. Parmi les intervenants, le cabinet EGIS est revenu sur la crue du 17 octobre 2024 en analysant le rôle des protections contre les inondations mises en place par le SMAGGA et en apportant son expertise sur la présence d'ouvrages écrêteurs de crues au cas où un tel événement devait se reproduire. Une visite de terrain a permis au public de prendre conscience de la violence des inondations provoquées en grande partie par la crue du Mornantet. 📌

Réseaux sociaux

En complément des comptes et pages Facebook et Instagram, un compte LinkedIn a été ouvert en mai 2025. Pour alimenter ces supports en actualité, un planning éditoriale a été établi avec un objectif de fréquence de publication hebdomadaire. 40 articles ont été postés depuis sa mise en place. 📌



A retenir

- 40 posts sur les réseaux sociaux.
- 70 participants aux entretiens du Garon.
- 1 500 écoliers sensibilisés.
- 2 000 visiteurs à "oh, mes rivières !"



La protection des milieux aquatiques fait partie des compétences GEMAPI exercées par le SMAGGA. Photo : Yannick Gougenheim

Finances et budget

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement et charges de personnel) sont réparties et financées par les 22 communes membres, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les charges de fonctionnement, les actions portées par le SAGE et les charges de personnel liées à l'emploi de son animatrice sont financées selon le même principe de répartition (communes et CCMDL : 30 % - communautés de communes et Métropole de Lyon : 70 %).

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels sont financées par les participations versées par les collectivités membres, par les participations versées pour co-financer certains projets (SAGYRC pour le co-portage du SAGE ; commune de Chaponost pour le co-financement des travaux d'effacement de l'étang du Boulard), par les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Département, Agence de l'eau), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2025, la dette du SMAGGA était de 1 076 091 €).

La répartition du financement des programmes d'actions pluriannuels s'effectue selon la nature de ces actions.

Les compétences dites "hors GEMAPI"

sont financées par les 22 communes et la CCMDL. Elles correspondent :

- aux actions de prévention des pollutions,
- aux dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- à l'appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement sur les questions liées à l'eau,

- à l'animation, la concertation, la communication, l'information et la sensibilisation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- aux études, à la programmation, au pilotage de démarches contractuelles tels que le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Les compétences dites "GEMAPI"

sont financées par les 4 communautés de communes et la Métropole de Lyon :

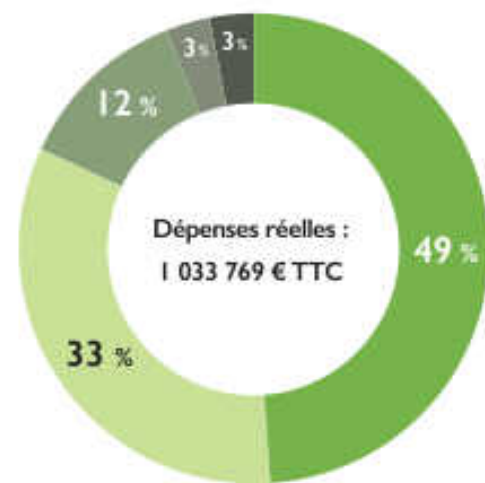
- aménagement du bassin versant du Garon,
- entretien et aménagement du Garon et de ses affluents, canaux, et plans d'eau,
- défense contre les inondations,
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- actions de communication, de concertation, d'information et de sensibilisation relatives aux opérations menées au titre de ce bloc de compétence (étude, programmation, pilotage de démarches contractuelles telles que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et les contrats de milieux).

Participation par collectivité

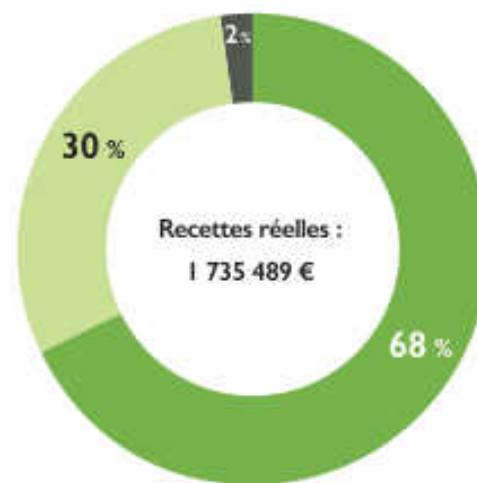
Communes	EPCI	Pop.*	Participation GEMAPI	Participation hors GEMAPI
S-Martin-en-H. S-Catherine	CCMDL	1 009 41	10 768 €	3 838 € 156 €
Brignais		12 582		47 885 €
Chaponost		5 057		19 248 €
Milery	CCVG	3 192	381 786 €	12 147 €
Montagny		3 255		12 388 €
Verfies		3 421		13 020 €
Brindas		1 489		5 668 €
Messimy	CCVL	3 629	86 180 €	13 811 €
Thurins		3 196		12 184 €
Yzeron		85		324 €
Beauvallon		1 611		6 129 €
Chabanais		1 882		7 162 €
Chausson		1 245		4 738 €
Mornant		6 451		24 552 €
Orionas	COPANO	2 647	252 882 €	10 074 €
Rontalon		1 190		4 529 €
S-Laurent-d'A.		2 196		8 358 €
Soudieu-en-J.		4 730		18 002 €
Taiziers		2 691		10 242 €
Charly		318		1 211 €
Givors	METROPOLE	6 230	162 725 €	23 712 €
Grigny		3 475		13 225 €
S-Genis-L.		428		1 629 €
Total ou moyenne			894 317 €	274 211 €
Coût moyen / habitant	72 050 hab.		12,41 €	3,81 €

(*) Population légale connue au 1^{er} janvier 2025 sur le bassin versant du Garon.

FONCTIONNEMENT

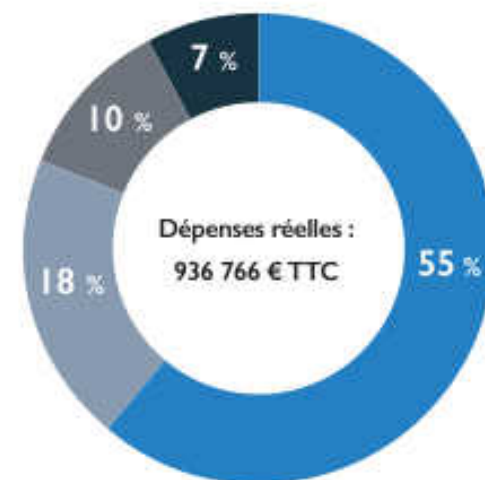


- Charges de personnel (49 %)
- Actions, diagnostics vulnérabilité et pollution, étude SAGE, prestation Brigade Nature, communication/éducation au développement durable... (33 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Intérêts d'emprunt et frais bancaires (3 %)
- Cotisations, indemnités versées aux élus et prestations informatiques (3 %)

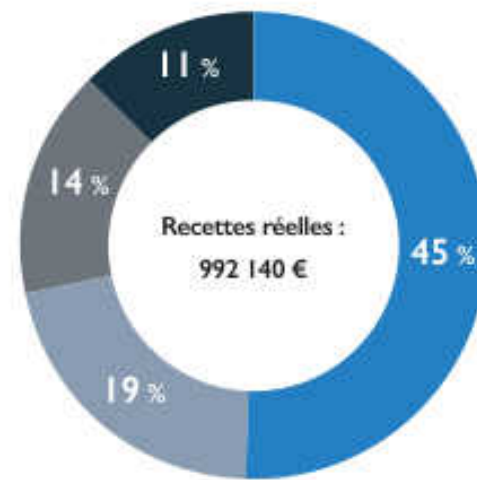


- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (68 %) (GEMAPI = 52 % - Hors GEMAPI = 16 %)
- Subventions Agence de l'eau, Département et autres partenaires (30 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (2 %)

INVESTISSEMENT



- Etudes et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrages écrêteurs, aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (55 %)
- Remboursement du capital des emprunts (18 %)
- Restauration entretien de berges (10 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (7 %)



- Autofinancement (45 %)
- Etat - subventions PAPI et Fonds vert (19 %)
- Subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autres partenaires (14 %)
- FCTVA et cessions (11 %)

Participation aux actions "hors GEMAPI"...

Le montant global de cette participation est de 274 211 € pour 2025. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population recensée de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes pour les frais de fonctionnement de la structure, les charges de personnel et les dépenses liées au portage du SAGE Garon-Yzeron.

et "GEMAPI"

La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 894 317 €. Elle permet notamment de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA).

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

- la population recensée de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des communautés de communes et de la Métropole de Lyon,
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes pour les dépenses liées au portage du SAGE Garon-Yzeron.

Aide des partenaires

Les actions sont subventionnées par différents partenaires en fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'Agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département peut verser des aides pour certains projets répondant à son objectif en matière d'environnement, notamment ceux concernant la protection des Espaces Naturels Sensibles).

Les emplois des agents sont financés par :

- l'Etat dans le cadre du PAPI pour les emplois de chargé de mission inondation-aménagement et de chargé de projets d'ouvrages écrêteurs de crues et une partie de l'emploi de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'Agence de l'eau pour les emplois de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau et chargé de communication,
- l'Agence de l'eau et le SAGYRC pour l'emploi d'animateur du SAGE Garon-Yzeron. 



- Coût par an par habitant = environ 16 €.
- Emplois des agents financés principalement par les partenaires (Etat, Agence de l'eau).
- La compétence GEMAPI est exercée pour le compte des intercommunalités.

Périmètre SAGE GARON YZERON



SAGE Garon-Yzeron

L'ouest lyonnais

a été identifié depuis 2016 comme secteur nécessitant un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Sa thématique principale concerne la rarefaction de la ressource en eau. Son objectif consiste à définir une politique de gestion de l'eau comme un bien commun, en tenant compte des effets de l'urbanisation, de la préservation des milieux aquatiques, du partage de la ressource entre les différents utilisateurs, en anticipant d'éventuelles pénuries d'eau.

Deux arrêtés préfectoraux ont entériné réglementairement le début de la phase d'élaboration de cet outil de planification et de gestion des ressources en eau sur le territoire Garon - Yzeron.

Ces arrêtés ont précisé :

- le périmètre concerné, soit les bassins versants du Garon et de l'Yzeron,
- la constitution de la commission locale de l'eau (CLE), instance de gouvernance représentant les acteurs du territoire concernés par l'utilisation des ressources en eau. Cette CLE est composée de 49 membres représentants : les communes et les collectivités, les gestionnaires de l'eau, le monde agricole, le pôle économique industrie et social, les citoyens et les associations, les services de l'État.

Au cours de l'année 2025, la **CLE** s'est réunie deux fois. En novembre pour son installation et en décembre pour élire son exécutif. Safi Boukacem et Serge Bérard ont été élus respectivement Président et Vice-Président. Le SMAGGA a été choisi comme structure porteuse du SAGE (le SMAGGA avait anticipé cette étape en modifiant ses statuts en 2025) en convention de portage avec le SAGYRC. Le SAGE est animé par Johana Sanabria, qui a été recrutée lors du deuxième trimestre de l'année 2025.



L'instance de gouvernance du SAGE s'est réunie à deux occasions en 2025.

A retenir

- Le SAGE est un outil visant une gestion durable et équilibrée de l'eau sur son territoire.
- La CLE est son instance de gouvernance.
- 49 membres siègent à la CLE.
- Le SMAGGA est la structure porteuse du SAGE en convention avec le SAGYRC.

Retrospective et annexes

Février

• Organisation d'une réunion publique à Montagny sur le thème des projets d'ouvrages écrêteurs de crues •

Mars

• Organisation de 2 réunions publiques à Brignais et Soucieu-en-Jarrest sur le thème des projets d'ouvrages écrêteurs de crues •

Avril

• Validation par les élus des avant-projets des trois ouvrages écrêteurs de crues •

Mai

• L'évènement "Oh, mes rivières !" regroupe 2 000 personnes à Yzeron • Ouverture d'un compte sur le réseau social LinkedIn • Restitution de l'étude du suivi écologique du Broulon menée par des étudiants •

Juin

• Arrivée de Johana Sanabria au poste d'animatrice pour le SAGE Garon-Yzeron • Lancement de l'étude de mise en conformité de l'étang du Niguet à Rontalon • Participation à la fête de l'eau de Chaussan • Rendu d'un avis sur la mise en conformité de 5 retenues d'eau à vocation agricole •

Août
Septembre

• Suivi des assecs sur 130 km de rivières du bassin versant •

• 55 classes de primaire s'inscrivent au programme d'animations scolaire sur le thème de l'eau • Impression du SMAGGAzine n°42 • Lancement de l'étude portant sur la combe Giraud à Montagny • Formation à destination des agents des communes sur la conduite à tenir en milieu inondé • Présentation aux élus du projet d'effacement de l'étang du Boulard à Chaponost ; réalisation d'une pêche de sauvegarde sur le plan d'eau •

Octobre

• Arrivée de Catherine Coroenne au poste d'assistante administrative suite au départ à la retraite de Dominique Anovazzi • Participation au village PLOUF au côté du SYGR (Gier), afin de sensibiliser les populations au risque inondation • Formation à destination des agents des communes sur la conduite à tenir en milieu inondé • Opérations de curage et de scarification de bancs de sédiments • Fin de la vidange de l'étang du Boulard •

Novembre

• Arrivée d'Armand Belot au poste de chargé de mission PAPI •

Décembre

• 24^{ème} édition des Entretiens du Garon à Grigny-sur-Rhône sur le thème de la protection contre les inondations • Safi Boukacem et Serge Bérard sont élus Président et Vice-Président du SAGE Garon-Yzeron •

Revue de presse

- « Retour sur les inondations du 17 octobre 2024 »
- « Gestion des crues : La réalité, c'est qu'on doit réaliser ce barrage »
- « Environnement : préservons la nature à Brindas »
- « A l'ouest de Lyon, un méga-barrage de 15 mètres de haut pour contrer les crues centennales »
- « Inondation : tout comprendre sur le barrage de la Planche en 10 questions »
- « Vous achetez un équipement pour protéger votre habitation des inondations : la ville vous rembourse 100 euros »
- « Projet d'effacement de l'étang du Boulard »
- « Six mois pour gérer l'après inondation »
- « Inondations : six mois après, la ville se souvient et tente de trouver des parades »
- « Oh, mes rivières ! »
- « Brignais : les ouvrages de protection contre les inondations passés à la loupe »
- « Chaponost : cet étang va disparaître : on vous explique pourquoi et comment »
- « Etang du Boulard : les travaux préparatoires à la vidange se poursuivent »
- « Parc du Boulard : le futur projet en résumé »
- « Risque inondation : opération PLOUF destinée aux plus jeunes pour comprendre et apprendre les bons gestes en cas de crues »
- « Un village "Plouf" pour sensibiliser au risque inondations »
- « Grigny-sur-Rhône. Exposition aux perfluorés : pourquoi des habitants vont être testés »
- « Etang du Boulard : le secteur est sécurisé en attendant la fin du séchage de la boue »
- « Exercice "inondation majeure", ce mardi avec alerte sur les téléphones : comment ça marche »

- Brignais Mag numéro 137 - janvier 2025
- Le Progrès - 11 février 2025
- L'essentiel n°101, le magazine de Brindas - mars 2025
- Le Progrès - 28 mars 2025
- Le Progrès - 28 mars 2025
- Le Progrès - 29 mars 2025
- Chap'Info n°82 - printemps été 2025
- Met' n°52 - avril 2025
- Le Progrès - 23 avril 2025
- Yzeron n°105, juillet/août 2025
- Le Progrès - 1^{er} août 2025
- Le Progrès - 8 septembre 2025
- Le Progrès - 26 septembre 2025
- Chap'Info n°83 - automne 2025
- France 3 - 3 octobre 2025
- Le Progrès - 3 octobre 2025
- Le Progrès - 8 octobre 2025
- Le Progrès - 17 novembre 2025
- Le Progrès - 25 novembre 2025

Agenda des réunions

Réunions des membres du Bureau

14 janv. / 4 fév. / 26 mars / 7 mai / 4 juin / 3 sept. / 8 oct. / 26 nov.

Comités syndicaux

30 janvier / 13 février / 10 avril / 3 juillet / 25 sept. / 17 déc.

Commissions environnement et milieux aquatiques

17 juin / 20 novembre

Commissions politique foncière et SAGE

20 juin

Commissions prévention inondations

25 mars / 2 avril / 7 mai / 30 septembre / 25 nov. / 26 nov.

Commissions communication et éducation au développement durable

22 mai / 5 septembre

Commissions protection de la ressource en eau

16 janvier / 22 mai / 16 octobre / 6 novembre



262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

04 72 31 90 80

smagga@smagga.com

smagga.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard

Conception réalisation : Service communication SMAGGA - avril 2026

Photos : SMAGGA sauf mention.

Couverture : Xavier Métral® / Événement "Oh, mes rivières !"

Illustration : carte page 2, Kalibblue®